

# Lignes Directrices Des appels à Manifestation d'intérêt



## Table des matières

<b>1. C'est quoi "SUMUD" ?</b> .....	<b>3</b>
1.1 Introduction .....	3
1.2 Dans quel but SUMUD lance cette manifestation d'intérêts ? .....	4
<b>II. Pourquoi participer à la manifestation d'intérêt ?</b> .....	<b>4</b>
Rencontres avec l'écosystème local .....	5
<b>III. Quelles sont les entreprises concernées par SUMUD et quelles sont les fonds disponibles pour eux ? ...</b>	<b>6</b>
3.1 Entreprises Cibles .....	6
3.2 Secteurs éligibles .....	7
3.3 Fonds disponibles .....	8
<b>IV. Quelles sont les règles ?</b> .....	<b>9</b>
4.1 Critères d'éligibilités .....	9
4.2 Délai de soumission .....	10
4.3 Dossier de soumission des demandes .....	10
4.4 Informations complémentaires aux demandeurs .....	11
<b>V. Comment postuler et quelle parcours va suivre la demande ?</b> .....	<b>12</b>
5.1 Soumission des demandes .....	12
5.2 Présélection des entreprises .....	12
5.3 Conception du plan de résilience et de développement .....	14
5.4 Sélection des entreprises bénéficiaires des transferts Financiers .....	19
5.5 Règles de gestion des fonds .....	20
<b>VI. Calendrier indicatif</b> .....	<b>21</b>
info@sumudproject.org .....	23
www.sumudproject.org .....	23



## 1. C'est quoi "SUMUD" ?

### 1.1 Introduction

L'initiative SUMUD est destinée aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et aux entreprises sociales tunisiennes qui exercent leurs activités dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat et de l'agriculture, dans le but de renforcer leur résilience face à la crise économique qui frappe le pays, aggravée par la pandémie de Covid19, ainsi que leur capacité à contribuer à un développement économique plus inclusif et plus durable. L'action est le résultat de la collaboration consolidée entre cinq organisations locales et internationales (Oxfam, Fondation AVSI, la Région Toscane, SHANTI et APAD- Association pour l'agriculture durable), qui ont la capacité de mobiliser des compétences complémentaires et transversales dans le domaine du développement socio-économique. En accord avec les objectifs définis dans l'appel à projets de l'AICS, SUMUD (signifiant "résilience" en arabe) s'étalera sur une période de 36 mois. Son principal objectif consistera à favoriser une croissance économique durable et inclusive à travers la création d'emplois productifs et la garantie d'un travail décent pour tous, en alignement avec l'ODD8.

Le projet vise les trois résultats suivants :

1. La mise en œuvre d'un **programme d'appui technique et financier** aux MPME et entreprises sociales tunisiennes dans le but de les soutenir dans l'élaboration de stratégies innovantes et l'amélioration de leur capacité d'adaptation aux crises, renforçant ainsi leur résilience et leur durabilité, ainsi que leur impact social et environnemental.
2. Favoriser une **approche participative de développement local** pour la mise en œuvre des plans socio-économiques et de création d'emplois pour les jeunes, les femmes et personnes porteuses d'handicap.
3. Mise en œuvre d'**actions de sensibilisation et de plaidoyer** afin de promouvoir des changements réglementaires et opérationnels sur le thème des conditions de travail décent et inclusif.

Dans le cadre du premier résultat visé par le projet, le projet SUMUD compte lancer deux appels à manifestation d'intérêt pour les **Micros, Petites et Moyennes Entreprises et les Entreprises Sociales dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat dans les 4 gouvernorats de Mahdia, Sfax, Siliana, Tozeur** afin de bénéficier d'un accompagnement et d'un appui financier visant le renforcement de leurs capacités de résilience et de croissance.

## 1.2 Dans quel but SUMUD lance cette manifestation d'intérêts ?

Le projet SUMUD vise le renforcement des capacités des entreprises opérants dans les secteurs de l'agriculture, artisanat et du tourisme pour assurer la croissance de leurs activités et le maintien ou l'augmentation de leurs postes d'emplois et assurer leurs rôles d'acteurs de développement durable territorial.

## II. Pourquoi participer à la manifestation d'intérêt ?

A travers deux manifestations d'intérêt, SUMUD vise à présélectionner au maximum 100 micro, petites et moyennes entreprises et entreprises sociales et solidaires pour bénéficier de ce qui suit :

Appui	Présélection
<b>Tutorat et coaching</b>	Les MPME /entreprises sociales présélectionnées se verront proposer 2 à 4 séances de tutorat de 4 heures chacune, pour un total de 300 séances, sous la responsabilité de SHANTI et des experts thématiques qui les accompagneront dans l'élaboration d'un « Plan de Résilience et de Développement » sur la base duquel se structurera le soutien financier. Le plan devra être réaliste et réalisable sur une période de 10 mois et devra inclure les sources de financement de l'entreprise, y compris le financement provenant d'autres programmes en cours (par exemple, PRASOC et ADAPT coordonnés par AICS). Les séances de tutorat aideront également les MPME/entreprises sociales à préparer les séances de présentation au Comité lors de la sélection finale.

<b>Rencontres avec l'écosystème local</b>	24 réunions auront lieu entre les entreprises présélectionnées et les autorités et parties prenantes locales pour discuter des problèmes spécifiques du secteur au niveau local. Seront organisés des réunions pour chaque cycle de sélection, chaque secteur et dans chaque Gouvernorat.
<b>Établissement d'un Plan de résilience et de développement - PRD</b>	Suite aux séances de tutorats et de coaching des équipes de projet "SUMUD", l'entreprise présélectionnée présentera un plan de résilience et de financement qui donnera une vision sur ses perspectives de croissance sur le long, moyen et le court terme.

Suite à l'évaluation des PRD les entreprises bénéficieront de :

Appui	Sélection
<b>Assistance financière</b>	Dans le cadre d'un programme s'étalant sur 10 mois, des activités seront entreprises afin de renforcer la résilience des entreprises. Au total, 80 entreprises se verront octroyer des subventions variantes entre 16 000 et 80 000 dinars (soit de 5 000 à 25 000 euros), tandis que 10 à 20 autres bénéficieront de bons d'achat.
<b>Programme d'accompagnement individuel et de groupe</b>	Coaching Individuel et en groupe pour le renforcement des soft skills et l'amélioration des techniques de gestion d'entreprise.
<b>Session d'apprentissage mutuelle entre entrepreneurs</b>	Visites interentreprises (visites entre pairs) pour les entreprises afin de faciliter leur accès au marché et la création de nouveaux partenariats.
<b>Liaison avec les institutions financières/donateurs</b>	Les entreprises présélectionnées seront soutenues par des experts thématiques pour rendre leurs plans de résiliences et de développement plus attractifs et adaptés aux demandes d'éventuels donateurs, banques et investisseurs.
<b>Programme d'incubation/accélération axé sur l'économie verte et circulaire en Italie</b>	4 à 5 entreprises seront sélectionnées en fonction du degré d'intégration et de la manière dont elles intègrent la préservation de l'environnement dans leurs stratégies de résilience et de croissance

### III. Quelles sont les entreprises concernées par SUMUD et quelles sont les fonds disponibles pour eux ?

#### 3.1 Entreprises Cibles

Dimension	Employés/ Adhérents ESS (*)	Subvention
Micro	De 1 à 5	16000 à 32000 DT
Petite	De 6 à 49	32000 à 80000 DT
Moyenne	De 50 à 199	

**(\*)Les adhérents dans les ESS seront considérés comme employés afin de déterminer la catégorie**

Les entreprises ciblées par cette manifestation d'intérêt sont celles qui sont en activité depuis janvier 2022 au moins et qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Ces entreprises doivent opérer dans l'agriculture, l'éco-tourisme et l'artisanat et être situés dans les gouvernorats de ; Mahdia, Sfax, Séliana et Tozeur.

- Entreprises Sociales et Solidaires : Parmi les 100 entreprises sélectionnées, au moins 30 d'entre elles, qui répondent à la définition d'entreprises sociales et solidaires prévue par le projet, bénéficieront de transferts financiers. Ci-dessous la définition d'une ESS retenue par le projet « SUMUD » :

Les entreprises sociales et solidaires sont les entités qui ont des activités économiques à finalité sociale et portant sur la production, la transformation, la distribution, l'échange, la commercialisation et la consommation de marchandises et services. Les entreprises

sociales, en vue de répondre aux besoins collectifs de ses membres et à l'intérêt économique et social général gère les affaires d'une façon transparente et participative.

Ces Entreprises doivent respecter les dispositions de la loi n° 2020-30 du 30 juin 2020 sur l'économie sociale et solidaire.

Remarque : les d'adhérents qui ont plus d'une année d'inscription dans les registres des entreprises de l'ESS peuvent être comptabilisés comme employés afin de déterminer leurs catégorie (micro de 1 à 5 adhérents ; moyennes de 6 à 49 adhérents et moyenne de 50 à 199 adhérents)

-Les entreprises appartenant à des femmes seront avantagées lors de la sélection.

-Une attention particulière sera accordée aux entreprises disposées à recevoir des crédits bancaires ou un autre produit financier (leasing, épargne, moyen de paiement mobile...) les entreprises qui emploient des personnes handicapées ou des jeunes de moins de 35 ans et les entreprises qui accordent une attention particulière à l'impact de leurs activités sur l'environnement.

### 3.2 Secteurs éligibles

Les secteurs visés par cet appel à manifestation d'intérêt sont l'agriculture, le tourisme et l'artisanat avec une préférence pour :

Secteurs	préférence
<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'Agroécologie,</li> <li>• chaîne alimentaire courte et locale</li> <li>• permaculture, pratiques agricoles durables</li> </ul>
<b>Artisanat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la conception du produit et de l'emballage</li> <li>• approvisionnement durable en matériaux</li> <li>• nouvelles tendances en matière de design</li> </ul>
<b>Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'écotourisme</li> <li>• tourisme durable et de proximité</li> <li>• marketing Territorial, tourisme numérique et la promotion des destinations équitables</li> </ul>



### 3.3 Fonds disponibles

Dans Le budget disponible pour les transferts financiers au profit des 100 MPME et entreprises sociales est de 3 360 000 DT (soit 1 050 000 €) répartis comme suit :

**80 entreprises** sélectionnées bénéficieront de subventions qui seront versées en plusieurs tranches, sous réserve de l'atteinte des résultats prévus et de la justification des dépenses engagées, selon la répartition suivante \* :

LOT	Nombre d'entreprises visées (*)	Budget / entreprise	Budget disponible
<b>LOT 1 : Micro entreprises</b>	40 Entreprises	16000 DT et 32000 DT (5000 € et 10000 €)	960 000 DT (300 000 €)
<b>LOT 2 : Petites et Moyenne entreprises (**)</b>	40 Entreprises	Entre 32000 et 80000 DT (10000 € et 25000 €)	2 240 000 DT (700 000 €)

(\*) L'UTG du projet peut réviser le nombre d'entreprises présélectionnées selon les candidatures reçues et les fonds disponibles

(\*\*) Les petites et moyennes entreprises devront fournir une **contribution équivalente à 10%** du montant total, en nature ou en espèce

**10 à 20 entreprises** des 100 entreprises présélectionnées n'ayant pas bénéficier de la subvention recevront des Bons d'achat d'un montant de 8 000 DT à 16 000 DT (soit de 2 500 € à 5000 €). Ces bons d'achat prendront la forme d'une prise en charge d'achats.

## IV. Quelles sont les règles ?

### 4.1 Critères d'éligibilités

Pour pouvoir bénéficier des fonds mis à disposition par le projet "SUMUD" le demandeur doit vérifier les critères suivants :

#	Critères d'éligibilité	Pièces Justificatives et Données de vérification
1	<p><b>Localisation de l'entreprise</b></p> <p>Le siège de l'entreprise est situé dans l'un des gouvernorats suivants : Mahdia, Sfax, Siliana, Tozeur</p>	Certificat d'enregistrement de l'entreprise auprès du Registre National des Entreprises
2	<p><b>Secteurs d'activités éligibles</b></p> <p>Prouver le caractère agricole, artisanal ou touristique de l'entreprise</p>	Bilan de l'année précédente Etat des résultats de l'année précédente (sauf les entreprises inscrites au régime forfaitaire)
3	<p><b>Expérience minimale</b></p> <p>L'entreprise est entrée en activité formellement (réalisation de la première vente) au plus tard au cours du premier trimestre de l'année 2022</p>	
4	<p><b>Obligation bancaire</b></p> <p>Posséder un compte bancaire ouvert dans l'une des banques Tunisiennes ou à la Poste au nom du l'entrepreneur en cas d'entreprise individuelle ou au nom de la société en cas de personne morale (vérifier RIB ou CCP complet IBAN+SWIFT)</p>	Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Relevé de Compte Courant Postal (CCP)
5	<p><b>Dimension de l'entreprise</b></p> <p>Être une entreprise de dimension micro, petite ou moyenne selon la définition fournie (nombre d'employés)</p>	Données fournies dans le formulaire
6	<p><b>Respect des droits fondamentaux du travail décent</b></p> <p>Avoir remplis les obligations sociales prévues par la loi tunisienne vis-à-vis des employés et des collaborateurs de l'entreprise</p>	Déclaration fournie à travers le formulaire

7	<b>Déclaration de non-faillite et de non-exclusion de l'UE</b>  Déclare que l'entreprise n'est pas en situation de faillite et n'est pas sur la liste d'exclusion de l'UE	Déclaration fournie à travers le formulaire
8	<b>Co-financement (uniquement pour les entreprises petites et moyennes)</b>  Accepter de donner une contribution de 10% du montant de la subvention si la demande est approuvée en espèces ou en nature (Uniquement pour les entreprises de tailles petite et moyenne).	Déclaration fournie à travers le formulaire
<b>Critères supplémentaires pour être considéré entreprise sociale</b>		
9	L'entreprise peut démontrer les éléments suivants :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa capacité à permettre l'adhésion et le retrait volontaires des membres de l'entreprise.</li> <li>- Sa capacité à accorder le droit de vote aux adhérents/associés lors de prises de décisions importantes.</li> <li>- Sa conformité à la loi n° 2020-30 du 30 juin 2020 sur l'économie sociale et solidaire en ce qui concerne l'affectation des réserves des excédents (bénéfices), à l'exception des associations.</li> </ul>	L'entreprise est considérée entreprise sociale - vérification documentaire approfondie avant signature du contrat de subvention

## 4.2 Délai de soumission

Un délai de Quarante-cinq jours (45) jours sera accordé aux demandeurs pour soumettre leurs candidatures à partir de la date officielle du lancement l'appel à manifestation d'intérêt.

Pour le premier appel de l'année 2023, le délai est le 6 décembre 2023 à 23h59 heure de Tunis.

## 4.3 Dossier de soumission des demandes

Pour être éligibles, les demandeurs doivent soumettre un dossier sur la plateforme [www.sumudproject.org](http://www.sumudproject.org), comprenant les éléments suivants :

- Le formulaire de demande de subvention, signés par le chef de l'entreprise ou son représentant légal, et revêtus du cachet de l'entreprise (ces formulaires doivent être conformes à l'annexe 01).
- Une copie complète du registre national des entreprises (RNE), incluant une copie du bilan et de l'état des résultats de l'année précédente (2022), portant également le cachet de l'entreprise et la signature du représentant légal de la société.

Les originaux ou des copies certifiées conformes des pièces justificatives demandées seront fournies sur demande de l'équipe du projet.

#### **4.4 Informations complémentaires aux demandeurs**

##### Séances d'information

Des séances d'information auront lieu pendant la phase d'appel à manifestation d'intérêt.

Organisés dans des lieux accessibles à tous les groupes cibles, les séances d'information couvriront tous les aspects de la manifestation d'intérêt et du système des subventions, y compris, mais sans s'y limiter :

- Contexte et justification
- Les rôles, les objectifs et la portée du régime de financement.
- Les formats utilisés (Formulaire, budget, plan de résilience et de développement).
- Le principe d'éligibilité (des demandeurs et des coûts)
- Critères et facteurs de catégorisation

08 séances d'information, soit 02 par gouvernorats, dont 04 au moins en présentiel, seront organisées par les chefs de projet de SHANTI et APAD avec la participation d'OXFAM et AVSI ou leurs représentants.

Les séances d'information doivent avoir lieu au plus tard 21 jours avant la date limite de remise des candidatures. Le calendrier des séances d'information sera publié sur le site web du projet SUMUD

## FAQ et Soutien des coordinateurs locaux

Tout au long de la période de soumission, les questions seront collectées via courriels à l'adresse email : [info@sumudproject.org](mailto:info@sumudproject.org), les pages de réseaux sociaux et une foire aux questions (FAQ) sera mise à disposition.

Les questions seront ouvertes au public jusqu'à 21 jours avant la date limite de soumission. 11 jours avant la date limite de soumission, les réponses aux questions seront publiées sur la page FAQ du site web SUMUD.

Les coordinateurs locaux seront disponibles pour assister les demandeurs dans la préparation de leurs dossiers, que ce soit en personne ou par téléphone.

## Plateforme web Projet SUMUD

Une plateforme web est en ligne et intégrée au site web principal du projet.

Chaque candidat potentiel pourra accéder directement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt via cette plateforme. En cas de difficultés lors de la soumission de leur demande, les candidats pourront contacter les coordinateurs régionaux suivants :

SFAX: [mouna.bouchaala@shanti.tn](mailto:mouna.bouchaala@shanti.tn)

MAHDIA: [azza.malouche@shanti.tn](mailto:azza.malouche@shanti.tn)

TOZEUR : [khalil.mbarki@shanti.tn](mailto:khalil.mbarki@shanti.tn)

SILIANA : [randa.aouadi@shanti.tn](mailto:randa.aouadi@shanti.tn)

## **V. Comment postuler et quelle parcours va suivre la demande ?**

### **5.1 Soumission des demandes**

Les soumissions des demandeurs doivent se faire directement sur la plateforme web du projet SUMUD : [www.sumudproject.org](http://www.sumudproject.org)

### **5.2 Présélection des entreprises**

Critères de sélections	
<b>A</b>	<b>Profil, expérience et maturité de l'entreprise</b>
<b>B</b>	<b>Impact local de l'entreprise</b>
b.1	<p>Impact positif sur la région (plusieurs options possibles) :</p> <p>Préservation de l'environnement</p> <p>Valorisation des ressources naturelles et agricoles de la région</p>
<b>C</b>	<b>Emploi</b>
c.1	<p>Potentiel de maintien ou de création d'emplois au cours du projet (une seule option possible) :</p> <p>Entre 1 et 5 emplois</p> <p>Entre 1 et 5 emplois dont au moins 50% sont jeunes, femmes ou personnes porteuses de handicap</p> <p>Plus de 6 emplois</p> <p>Plus que 6 emplois dont au moins 50% sont des jeunes, femmes ou personnes porteuses de handicap</p>
<b>D</b>	<b>Inclusion Financière</b>
d.1	<p>Accès à des services financiers</p> <p>Aucune démarche poursuite</p> <p>Prise d'information</p> <p>Constitution d'un dossier</p>
d.2	<p>Une intention d'accès à des services financiers</p> <p>Un plan articulé a été développé définissant les besoins et les possibles services financiers requis</p> <p>Quelques actions clés ont été identifiés pour améliorer les chances de l'entreprise d'avoir accès à des services financiers mais certaines informations et/ou évaluation ne sont pas assez solides</p>

	Aucun plan ou action n'ont été envisagés par l'entreprise pour améliorer son accès à des services financiers mais l'entreprise voudrait y avoir accès
	<b>Total</b>
	<b>BONUS Entreprise Féminine,</b>

La Liste Finale des Présélectionnés est définie selon les critères suivants dans la limite du budget disponible :

- La liste est composée des demandes ayant obtenu les meilleures notes (Supérieure ou égale à 50% des notes), classées par ordre;
- Veiller à une bonne répartition des fonds disponibles dans les 2 Lots (Lot 1-Micro Entreprises et Lot 2- Petites et Moyennes Entreprises);
- Respect d'une répartition équitable entre les gouvernorats

Financement d'environ 20 micros entrepris par lot (dont 7-8 entreprises sociales et solidaires) et d'environ 20 petites ou moyennes entreprises par lot (dont 7-8 entreprises sociales et solidaires) pour chaque appel sous réserve des possibilités dans la liste des Entreprises présélectionnées ;

Parmi les entreprises présélectionnées, au moins 31% sont des entreprises du secteur agricole, au moins 37% sont des entreprises du secteur de l'artisanal, et au moins 31% sont des entreprises du secteur touristique sous réserve des possibilités dans la liste des Entreprises présélectionnées ;

En cas d'égalité de points, les entreprises qui emploient des femmes, des jeunes de moins de trente-cinq ans et des personnes porteuses de handicap seront privilégiées.

L'UGT veillera à la bonne répartition et fera les arbitrages nécessaires en cas de besoin.

### 5.3 Conception du plan de résilience et de développement

L'entreprise présélectionnée sera accompagnée par les experts SUMUD pour la conception d'un plan de résilience et de financement qui comprendra deux parties essentielles

## **Première Partie PRD : vision de l'entreprise et possibilités de croissance,**

### L'entreprise son marché et stratégie de commercialisation.

Dans cette première partie, l'objectif est de présenter l'entreprise et l'offre proposée. L'analyse du marché sur lequel se positionne l'entreprise : étude de l'offre et de la demande, analyse de la concurrence, tendances, perspective

### Le porteur de projet et la structure

La seconde partie du business plan porte sur l'entrepreneur et éventuellement l'équipe consacrée à sa réalisation. La structure de cette partie peut se présenter ainsi :

Présentation du porteur de projet : carrière, expérience, compétences... cela doit permettre aux lecteurs de juger si vous avez la capacité de gérer le projet.

### Le prévisionnel

Enfin, la dernière partie du business plan est consacrée aux prévisions financières.

Le prévisionnel financier doit au moins contenir les états suivants :

- un compte de résultat prévisionnel,
- un bilan prévisionnel,
- un budget prévisionnel de trésorerie mensuel,
- un tableau de financement,
- un tableau des investissements,
- le calcul du besoin en fonds de roulement,
- le calcul du seuil de rentabilité.

## **Deuxième partie PRD : Demande de financement au projet SUMUD**

Dans la deuxième partie, l'entreprise présélectionnée exposera les activités qu'elle prévoit de réaliser au cours des 10 prochains mois grâce à la subvention octroyée par le projet SUMUD. Ces activités doivent être présentées sous forme d'un calendrier détaillé qui comprendra les éléments suivants :

- Quoi ? : que ce qu'on va faire exactement



- Pourquoi ? : détaillé le résultat visé et ces indicateurs
- Qui ? : Qui sera en charge de mettre en œuvre chaque activité
- Quand ? : indiquer sur le chronogramme la date de démarrage et la date de fin

Cette partie comprendra également :

- Une demande de financement adressée au président du comité d'évaluation qui précise la dénomination de l'entreprise, le nom et prénom du représentant légal, l'identifiant unique, la catégorie de l'entreprise (micro ou Petite ou moyenne entreprise), le montant demandé et les documents joints au projet.
- Un budget détaillé par activité selon le modèle fourni par SUMUD détaillant les charges à payer par ces subventions présentées sous forme de chronogramme de dépenses par rubrique et par mois
- Une justification de l'estimation de chaque ligne budgétaire, une pièce justificative (devis promesse, engagement) par ligne pour le montant proposé.
- La durée initiale prévue d'une action ne peut pas excéder 10 mois.

### Lieu(x) d'exécution

Les actions doivent être mises en œuvre dans les gouvernorats de Mahdia, Sfax, Siliana et Tozeur.

### Eligibilité des actions

Les actions éligibles doivent s'inscrire dans une perspective de relance et de croissance des entreprises soumissionnaires.

Types d'action éligibles	Types d'action non éligibles
<b>Les activités suivantes sont considérées éligibles :</b>	<b>Les types d'action suivants ne sont pas éligibles :</b>

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations dans les domaines techniques et de services qui apportent une valeur ajoutée à l'activité de l'entreprise.</li> <li>• Achat de matériels et équipements (machines nécessaires au développement de la production et/ou la maîtrise des coûts, équipements ou matériel informatique) liés à l'activité du projet.</li> <li>• Prestation de service pour améliorer la commercialisation du produit ou du service (étude de marché, participation aux foires nationales.)</li> <li>• Communication et marketing (design produit et emballage, matériel promotionnel pour les produits et/ou services).</li> <li>• Révision du processus de production pour devenir plus social ou respectueux de l'environnement.</li> <li>• Mis en œuvre des modèles de commerce équitable dans la chaîne d'approvisionnement.</li> <li>• Toute activité pouvant faciliter l'accès aux crédits financiers traditionnels, telle que la participation aux apports propres du bénéficiaire pour compléter le dispositif de financement. Dans ce cas, un maximum de 20% du montant de la subvention accordée</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• les actions consistant uniquement ou principalement à financer la participation de particuliers à des ateliers, des séminaires, des conférences et des congrès à l'étranger ;</li> <li>• les voyages à l'étranger sous quelque motif que ce soit.</li> <li>• les actions consistant uniquement ou principalement à financer des bourses individuelles d'études ou de formation ;</li> <li>• Les actions consistants à financer des tiers.</li> <li>• toute autre action qui n'a pas d'impact sur le maintien et ou la croissance de l'entreprise.</li> </ul> |
|--|---|

<p>par le projet SUMUD et 50% du minimum requis pour les fonds propres dans les dispositifs de financement peuvent être utilisés comme garantie d'accès aux crédits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes autres activités assurant le maintien et ou la croissance de l'entreprise.</li> </ul>	
<p><b>Seuls les « coûts éligibles » détaillés sous forme de coûts unitaires peuvent être couverts.</b></p> <p>Le PRD doit contenir, pour chaque poste budgétaire ou rubrique correspondant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les pièces justificatives nécessaires (devis, promesse, engagement...);</li> <li>• description des informations et des méthodes utilisées pour déterminer les montants des coûts unitaires et/ou les montants forfaitaires ;</li> <li>• explication détaillée des formules utilisées pour le calcul du montant final éligible.</li> </ul>	<p><b>A titre d'exemple les coûts suivants ne sont pas éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les coûts déclarés par le ou les bénéficiaires et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union européenne (y compris au titre du FED);</li> <li>• les dettes et la charge de la dette (intérêts);</li> <li>• les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;</li> <li>• Les salaires et charges connexes</li> <li>• les achats de terrains ou d'immeubles,</li> <li>• Achat de matériels de transport</li> <li>• les pertes de change ;</li> <li>• les primes incluses dans les frais de personnel ;</li> <li>• les intérêts négatifs facturés par des banques ou d'autres institutions financières ;</li> <li>• les crédits à des tiers ;</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>le coût des rémunérations du personnel des administrations nationales.</li> </ul> |
|--|--|

### Visibilité

Les demandeurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour faire savoir que le projet "SUMUD" mis en œuvre par Oxfam Italie et ces partenaires (Oxfam Tunisie, AVSI, SHANTY ET APAD), financé par l'Agence de coopération Italienne AICS, a financé ou a cofinancé l'action.

Toutes les mesures et activités relatives à la visibilité et, le cas échéant, à la communication, doivent être conformes aux exigences transmis par l'UTG du projet.

### Nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée

Le demandeur ou son représentant légal ne peut pas soumettre plus de 1 demande(s) dans le cadre de la présente manifestation d'intérêt.

### Contributions en nature

Pour les moyennes entreprises les contributions en nature peuvent être acceptés par le comité d'évaluation du projet comme cofinancement en nature si elle le juge nécessaire ou approprié. Dans ce cas, la valeur de ces contributions ne peut excéder :

- les frais réellement supportés et dûment justifiés par des pièces comptables ;
- les coûts généralement acceptés sur le marché de référence concerné ;
- dûment justifié par des devis

## **5.4 Sélection des entreprises bénéficiaires des transferts Financiers**

Suite à la présentation du PRD et d'un pitch devant un comité de sélection, 80 entreprises (40 par appel) seront choisies pour recevoir des subventions, tandis que 20 autres entreprises (10 par appel) seront sélectionnées pour bénéficier de bons d'achat.

Après notifications des décisions du CE, l'entreprise devra signer un contrat afin de bénéficier de l'assistance financière dans les délais annoncés lors de la notification.

## 5.5 Règles de gestion des fonds

### **Bons d'achat**

Le budget alloué à ces bons varie entre 8 000 et 16 000 DT. Ces bons seront fournis par plusieurs sujets locaux identifiés par les entreprises et avec lesquels un contrat tripartite devra être signé pour régir l'acceptation et le fonctionnement du système de bons. Ces bons intégreront à terme un soutien financier conditionnel, permettant aux entreprises présélectionnées d'accéder à des services complémentaires non prévus par les activités du projet tels que la participation à une foire, un changement de stratégie commerciale, une prospection pour des opérations d'exportation, etc.

### **Subvention avec paiement échelonné**


Les entreprises bénéficiaires recevront le financement total en trois versements, chacun étant conditionné par l'atteinte des résultats prévus dans le Plan de Renforcement des Entreprises (PRD) et la justification des fonds précédemment reçus.

Les versements se feront comme suit :

Paiement échelonné	
1	Jusqu'à 50% du montant total lors du premier versement après signature du contrat. Dans un délai maximal de 4 mois, les bénéficiaires doivent justifier les dépenses faites dans le cadre du budget approuvé et présenter une requête pour le versement de la tranche suivante. Toutefois les bénéficiaires peuvent avancer la requête des tranches suivantes lorsqu'ils peuvent justifier les dépenses de 80% des fonds reçus, les 20% restants seront déduits de la tranche suivante et remboursés lors de leurs justifications.

2	<p>Jusqu'à 25% du budget total après justification et validation des dépenses de la première tranche.</p> <p>Dans un délai maximal de 3 mois les bénéficiaires doivent justifier les dépenses de la deuxième tranche et présenter une requête pour le versement de la tranche suivante</p>
3	<p>Jusqu'à 25% du budget du total après justification et validation des dépenses de la deuxième tranche. Dans un délai maximal de 3 mois les bénéficiaires doivent justifier les dépenses de la troisième tranche ( une retenue de garantie de 10% du montant total de la subvention sera faite sur cette tranche et sera remboursées lors de la justification total des dépenses )</p>

## VI. Calendrier indicatif

PHASE	DATE/DUREE	
<b>Mécanisme de transfert d'argent conditionnel (subventions)</b>		
	APPEL 1	APPEL 2
1. Préparation de l'appel à manifestation d'intérêt → 3 mois	10-10-2023	1 Semestre 2024
 Publication Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) →	Jour 0	Jour 0
3. Date limite des éventuelles demandes de clarifications	< 21 jours avant la date limite de soumission >	< 21 jours avant la date limite de soumission >
4. Date pour répondre aux clarifications	< 11 jours avant la date limite de soumission >	< 11 jours avant la date limite de soumission >
5. Date limite de soumission	<b>&lt; 45 jours &gt;</b>	<b>&lt; 45 jours &gt;</b>

6. Date de notification du résultat de la présélection	30 jours après la fin de la soumission	30 jours après la fin de la soumission
7. Soumission des Plans spécifiques de Résilience et de Développement (PRD)	< 90 jours après la présélection >	< 90 jours après la présélection >
8. Information sur la sélection Final (étape 2)	< 30 jours après soumission PRD>	30 jours après soumission PRD>
9. Signature du contrat de subvention	< Sept jours>	< Sept jours>
<b>N. TOTAL DE JOURS</b>	202 (6 mois 22 jours)	202 (6 mois 22 Jours)



[info@sumudproject.org](mailto:info@sumudproject.org)



[www.sumudproject.org](http://www.sumudproject.org)

